

Une nouvelle réforme de l'Etat s'éloigne

Siegfried Bracke, le président N-VA de la Chambre, ne croit pas à une possible déclaration de révision de la Constitution.

Siegfried Bracke, N-VA, balise avec nous la fin de la législature. Les élections du 26 mai sont en vue, le président de la Chambre a multiplié les contacts avec les partis ces dernières semaines afin d'organiser l'atterrissage au Parlement.

Il table sur une dissolution avant les vacances de Pâques. Et ne croit pas qu'elle interviendra dans sa forme habituelle : l'adoption, par les députés, d'une déclaration de révision de la Constitution par laquelle les Chambres nouvellement élues seront « constituantes », ce qui ouvre à la possibilité d'une réforme de l'Etat.

Siegfried Bracke s'avance : « Soyons réalistes et pragmatiques, vraisemblable-

ment, le Parlement n'adoptera pas de déclaration de révision de la Constitution. Il faut remonter à 1985 pour retrouver une telle situation. Je constate cela après les contacts que j'ai pu avoir avec les différents groupes politiques. A titre personnel, je le déplore. Mais, je l'ai dit, soyons réalistes et pragmatiques. Dans ces conditions, la dissolution du Parlement sera déclenchée par l'exécutif, qui agira avec l'appui d'une majorité au Parlement, bien sûr. »

Siegfried Bracke, toujours lui, constate que contrairement aux discours dominants, aux déclarations des uns et des autres après la chute du gouvernement en décembre, il n'y aura pas eu depuis

lors de « majorités alternatives » au Parlement. « Personnellement, je n'y ai jamais cru », avoue-t-il. Réalisme et pragmatisme là encore. La loi climat ? Là non plus, confie le président de la Chambre, il n'y aura pas de surprise à son sens.

Elle ne passera pas la rampe : « L'avis du Conseil d'Etat montrera bientôt, je le crois, que la mise en œuvre est compliquée, notamment parce qu'il faut impliquer les Régions, prévoir des budgets, des financements... » ■

« Soyons réalistes, il n'y aura pas de révision de la Constitution »

PARLEMENT Le président de la Chambre, figure N-VA, balise la fin de la législature

- La dissolution pourrait, selon Siegfried Bracke, intervenir le 4 avril.
- Il n'y aura pas, c'est sa conviction, de déclaration de révision de la Constitution.
- Et les fameuses majorités alternatives ? On oublie.

ENTRETIEN

Siegfried Bracke, président N-VA de la Chambre, voit venir une législature 2019-2024 sans réforme de l'Etat...

La législature prend fin. Le Parlement adoptera-t-il une déclaration de révision de la Constitution ? La dissolution des Chambres prendra quelle forme ?

Quand interviendra-t-elle ?

Soyons réalistes et pragmatiques : vraisemblablement, le Parlement n'adoptera pas de déclaration de révision de la Constitution, sur la base de laquelle intervient traditionnellement la dissolution. Il faut remonter à 1985 pour trouver une législature qui se clôture sans déclaration de révision. A mon avis, il n'y aura donc pas de Parlement constituant après les élections de mai. Je constate cela après les contacts que j'ai pu avoir avec les différents groupes politiques. A titre personnel, je le déplore. Je considère qu'il ne faut pas bloquer la démocratie, et je rappelle qu'adopter une déclaration de révision, cela n'oblige à rien, cela ouvre juste une possibilité pour la suite. Mais, je l'ai dit, soyons réalistes et pragmatiques. Dans ces conditions, la dissolution du Parlement sera déclen-

chée par l'exécutif, et il faudra une majorité au Parlement pour approuver cela, bien sûr.

J'ai le sentiment que la conférence des présidents pourrait bien décider de mettre fin aux travaux du Parlement juste avant les vacances de Pâques, je pense au jeudi 4 avril. C'est, je dirais, une hypothèse vraisemblable. Même si certains ont envisagé un moment d'aller bien au-delà, jusqu'à la veille du scrutin, le 25 mai...

Aller jusqu'au 25 mai ? Qui a parlé de cela ?

Je ne peux dévoiler la teneur de mes contacts, mais un parti politique important a évoqué devant moi la possibilité de poursuivre le travail jusqu'au 25 mai. C'est tout à fait possible : c'est le gouvernement qui organise les élections, le Parlement peut poursuivre quant à lui. Mais c'est un

scénario théorique. Cela étant, je veux souligner que nous avons fait du bon travail, malgré les affaires courantes. Les débats ont été riches dans les commissions comme en plénière, de nombreux textes de loi ont été adoptés.

Sauf qu'on n'a pas vu la trace de majorités alternatives. C'était la grande idée, la promesse, le signe, disait-on, de l'autonomie du Parlement... On a juste eu droit à des majorités suédoises à l'ancienne, ou bien à des votes à l'unanimité.

En effet. Les majorités alternatives, c'était une idée lancée à l'origine par M. Calvo, chef de groupe des verts flamands, mais qui y a jamais cru ? A titre personnel, je n'y croyais pas. Tout à coup, les partis de l'opposition travailleraient avec les partis de la majorité sortante ? J'ai un doute. C'est vrai que le Premier ministre a donné l'impression lui aussi d'appeler à la formation de majorités alternatives après la chute de son gouvernement suédois, mais si l'on réécoute bien ses propos à la tribune à la Chambre en décembre, c'était plus nuancé que cela. Bref. Les majorités alternatives, on n'y a jamais vraiment cru.

Tout de même, une majorité alternative pourrait-elle advenir sur la loi climat ?

C'est une loi spéciale, il faudra les deux tiers, c'est difficile. Et n'oubliez pas ceci : on attend l'avis du Conseil d'Etat sur cette loi climat,

et je pense qu'il va mettre l'accent sur le fait que, pour être mise en œuvre, il faudra mobiliser non seulement le niveau fédéral mais encore les Régions, et le Sénat en plus. Le Conseil d'Etat indiquera donc, je crois, que tout ça est très compliqué. Ajoutez le fait que l'on risque de voter quelque chose qui aura des implications concrètes et importantes sur les mesures à

prendre par la suite, sur les budgets à libérer, sur les financements. Je ne crois donc pas qu'il y aura une majorité alternative sur la loi climat.

Vous êtes resté au perchoir de la Chambre après la chute du gouvernement, alors que votre parti, la N-VA, a fait chuter le gouvernement. Vous comprenez l'attitude de votre parti ?

Parfaitement, car c'est un thème important sur lequel il fallait suivre une ligne claire. Il y avait une porte de sortie : ajouter au pacte migratoire une note explicative et la transposer dans une loi à part entière, pour lui donner un statut, une force. Nous voulions cela. Pour le MR, c'était buvable. Mais le CDE&V et le VLD ne voulaient pas. On aurait pu éviter la crise.

Au fait : vous êtes N-VA et président de la Chambre, votre parti vise le Seize pour Jan Jambon...

Où est passée la N-VA indépendantiste ?

Ce que l'on veut, c'est un autre ordre institutionnel pour le pays.

Je ne connais qu'un seul pays indépendant dans le monde, c'est la Corée du Nord. Indépendant et isolé.

Moi, je suis flamingant, mais dans le cadre de l'Union européenne. Donc, ce que nous proposons, c'est le confédéralisme. Je sais qu'il y a des discussions sémantiques sur le sens du concept, qui est vu comme un problème par nos amis francophones, alors que c'est une solution, car il vise à

rendre plus efficace notre système institutionnel et administratif. Beaucoup pensent que la Belgique étant un pays complexe, elle nécessite des structures complexes et plus chères que la normale. Moi, je n'accepte pas cela. Notre système administratif représente 8 % du PIB ; aux Pays-Bas, il pèse 5 %, faites la différence : 3 %, soit 15 milliards chaque année.

Vous savez, dans l'article 1 des statuts de la N-VA, il n'y a pas que l'indépendance de la Flandre mais aussi le devoir de faire tout ce qui est possible pour "la prospérité et le bien-être de tous les Flamands..." Ce qui implique une solidarité avec le sud du pays, car il n'y a pas de prospérité pour les Flamands si nos voisins n'ont pas, de leur côté, un niveau de prospérité qui permet de faire des affaires, d'avoir des échanges économiques. C'est fondamental. ■

**Propos recueillis par
DAVID COPPI**

IDÉE

Le Parlement ouvert jusqu'au 25 mai ?

Dans l'entretien qu'il nous accorde, Siegfried Bracke confie qu'une « formation politique importante » a évoqué devant lui, lors d'une réunion de coordination à la Chambre, plus ou moins informelle, l'hypothèse de poursuivre les travaux au Parlement jusqu'au dernier moment, le 24 mai ou le

25 mai, juste avant les élections, donc en période de campagne. Il s'agit du PS. L'idée a bien été évoquée lors de cette conversation. On devrait en rester là. La campagne a ses droits et ses exigences, explique-t-on. Assez logiquement, beaucoup d'élus, de tous les partis, sont « sur le terrain » tout spécialement durant les trois ou quatre semaines qui précèdent l'élection.

D.CI